



Décrochage : Le défi réussi du ministère

Il y aura toujours trop de décrocheurs. A preuve le fait que la ministre veut étendre la scolarité à 18 ans. Mais le ministère publie des chiffres qui montrent une réelle décroche en quelques années. Si le nombre de décrocheurs n'a pas été divisé par deux comme l'avait promis F Hollande, on s'en rapproche... Une nette décroche

Objectif 80 000 : c'est ce que la ministre a fixé pour l'année 2017. En 2016 on est à 98 000 décrocheurs. Parti de 140 000 par an en 2010, le nombre de décrocheurs était encore de 110 000 en 2014. Un nombre à peine abaissé à 107 000 en 2015. Mais les mesures prises l'année dernière ont permis, selon le ministère, de réduire le nombre de décrocheurs à 98 000 à la rentrée 2016. Incontestablement c'est un succès. A entendre la ministre cela ferait de la France une référence parmi les pays européens. Avec 9.3% de décrocheurs chez les 18-24 ans, on est en dessous de l'objectif français fixé pour 2020 (9.5%) et en dessous de celui de l'Europe pour la même date : 10%. Le taux actuel de l'Europe est de 11%. La France fait aussi bien que la Finlande mais avec une baisse beaucoup plus forte. Elle fait aussi mieux que l'Allemagne ou le Royaume Uni qui sont à plus de 10. A noter quand même que ces pays ont baissé de 4 points leur taux de décrochage depuis 2010, c'est à dire autant que la France.

Droit au redoublement et prime

Comment a-t-on fait ? D'abord la lutte contre le décrochage est un rare exemple de politique maintenue au delà de l'alternance politique. C'est un des points, même s'il y a des limites, qui font l'unanimité en éducation, ce qui est assez rare. Depuis 2015 le ministère a engagé de nouvelles mesures qui ont réussi à donner un nouveau cap au décrochage. Il y a eu à la rentrée 2016 le droit au redoublement dans l'établissement d'origine enfin reconnu. Entre 2015 et 2016 la proportion d'élèves ayant échoué au bac et qui se sont réinscrits est ainsi passé de 76 à 79% pour les bacs généraux et technologiques et de 34 à 38% pour les bacs professionnels. On voit qu'il y a une marge importante encore de progrès en L.P. La ministre rappelle qu'elle a aussi ouvert un droit à réorientation en 2de professionnelle. Mais là aussi moins de 2000 jeunes en ont bénéficié. Il y a eu aussi le droit au retour en formation avec le lancement de la plateforme Reviens te former par l'Onisep. En 18 mois près de 7000 jeunes ont sollicité un rendez vous pour bénéficier de ce droit. Des structures ont été ouvertes pour les accueillir. Le ministère a aussi travaillé la prévention avec le PAFI (Parcours aménagé de formation initiale) : des parcours à la carte pour les élèves qui supportent mal la scolarité ordinaire. Le ministère se garde bien de le rappeler dans son dossier de presse car la mesure n'est pas consensuelle. Mais le ministère a aussi revalorisé les bourses et les aides sociales lycéennes et il a créé une bourse de rattrapage versée "aux élèves à partir de seize ans et jusqu'à dix-huit ans révolus qui reprennent leurs études après une interruption d'au moins cinq mois suite à démission ou rupture définitive de l'assiduité". Cette prime de 600 euros par an assure à tous ces élèves une bourse annuelle d'au moins 1000 euros.

Des territoires inégaux

Et puis il y a les autres pistes qui se travaillent encore et que la ministre a présenté le 14 novembre 2016. Gérard Boudesseul et Patrice Caro ont publié une étude sur les territoires à risque. Ils montrent que face à des situations semblables des territoires obtiennent de bien meilleurs résultats dans la lutte contre le décrochage. Ils offrent ainsi des pistes à creuser.

François Jarraud

Dossier de presse

Arrêté bourse rattrapage

Le ministère en passe de gagner son pari

Dossier décrochage